var PP4001 - Nombre de jours de chômage *(Population)*

Description

Le nombre de jours de chômage au cours de l'année pour une personne. Il s'agit plus précisément du nombre de jours pour lesquels la personne a reçu des allocations de chômage au cours de l'année de référence. Les travailleurs qui ont perdu leur emploi involontairement et ont exercé un nombre de jours minimum d'activités salariées ont droit à des allocations de chômage. Les prestations en qualité d'indépendant ne donnent pas droit aux allocations de chômage. Sous certaines conditions, les jeunes diplômés peuvent faire valoir leurs droits à ces allocations.

Codification
Nombre entier entre 0 et 314

Remarques

- La variable concerne tous les types de chômage complet, y compris le chômage avec complément d'entreprise ('prépension').
- Afin d'introduire une demande d'allocations de chômage, la personne doit s'inscrire en tant que chercheur d'emploi auprès d'un office régional de l'emploi. Le dossier de chômage doit être introduit à l'ONEM, qui gère le dossier et assure la communication entre les prestataires sociaux, la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale (BCSS) et les mutualités. Pour maintenir le droit aux allocations de chômage, les offices régionaux de l'emploi vérifient la disponibilité du demandeur d'emploi sur le marché du travail.
- Vous trouverez davantage d'informations relatives au chômage sur les sites web de l'ONEM, des services régionaux de l'emploi (VDAB, Actiris, Forem et ADG), des organismes de prestations sociales (les caisses d'allocations de chômage (FGTB, CGSLB, CSC, et la Caisse Auxiliaire de Paiement des Allocations de Chômage CAPAC).
- Dans la première version de la base de données Population de l'année Y, la variable est basée sur des données incomplètes. Dans la deuxième version, la variable est basée sur des informations complètes.
- Quand les valeurs des variables sont supérieures à 312, 313 ou 314, elles sont fixées à 312, 313 ou 314 en fonction de l'année en question (312, 313, 314 = nombre de jours dans l'année (365 ou 366) – le nombre de dimanches dans l'année).
- Le nombre de jours de chômage + le nombre de jours d'incapacité (PP4002) + le nombre de jours d'invalidité (PP4003) ne peut être supérieur à 312, 313 ou 314.

Disponible

Database	Variantes	Premières données	Dernières données
Population	ALL	2002-01-01	2025-12-31

Code PP4001

Format SAS 3. (numeric)

Variable(s) dérivée(s)
- UNEMPLOYMENT_YN-Chômage

Variable(s) équivalente(s)
- PP4002-Nombre de jours d'incapacité de travail
- PP4003-Nombre de jours d'invalidité
- PP3012-Plus de 12 mois d'allocations de chômage

Mots clés Caractéristiques socio-démographiques, Avantages et statuts

Source: Agence Intermutualiste (https://aim-ima.be)